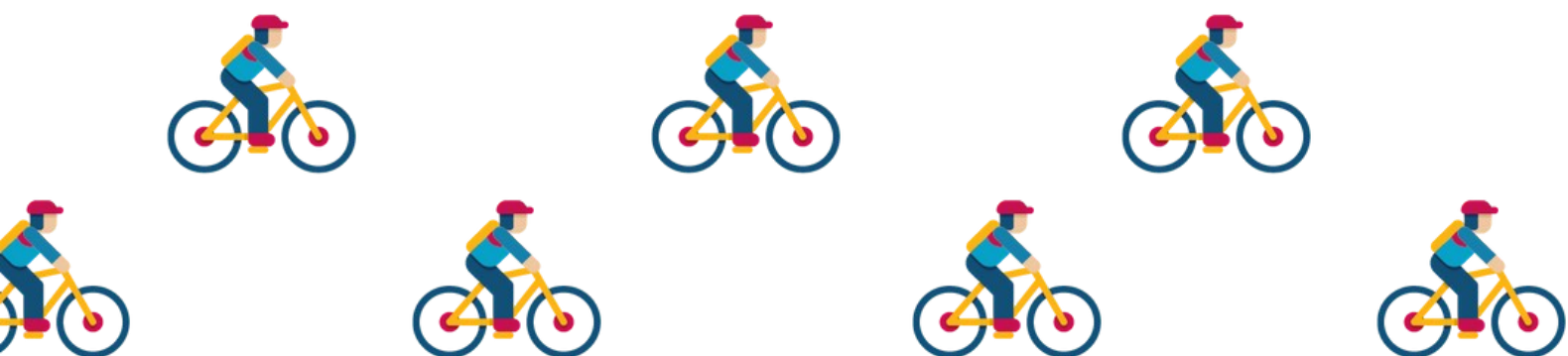




GUIDE DE SENSIBILISATION POUR LES CYCLISTES

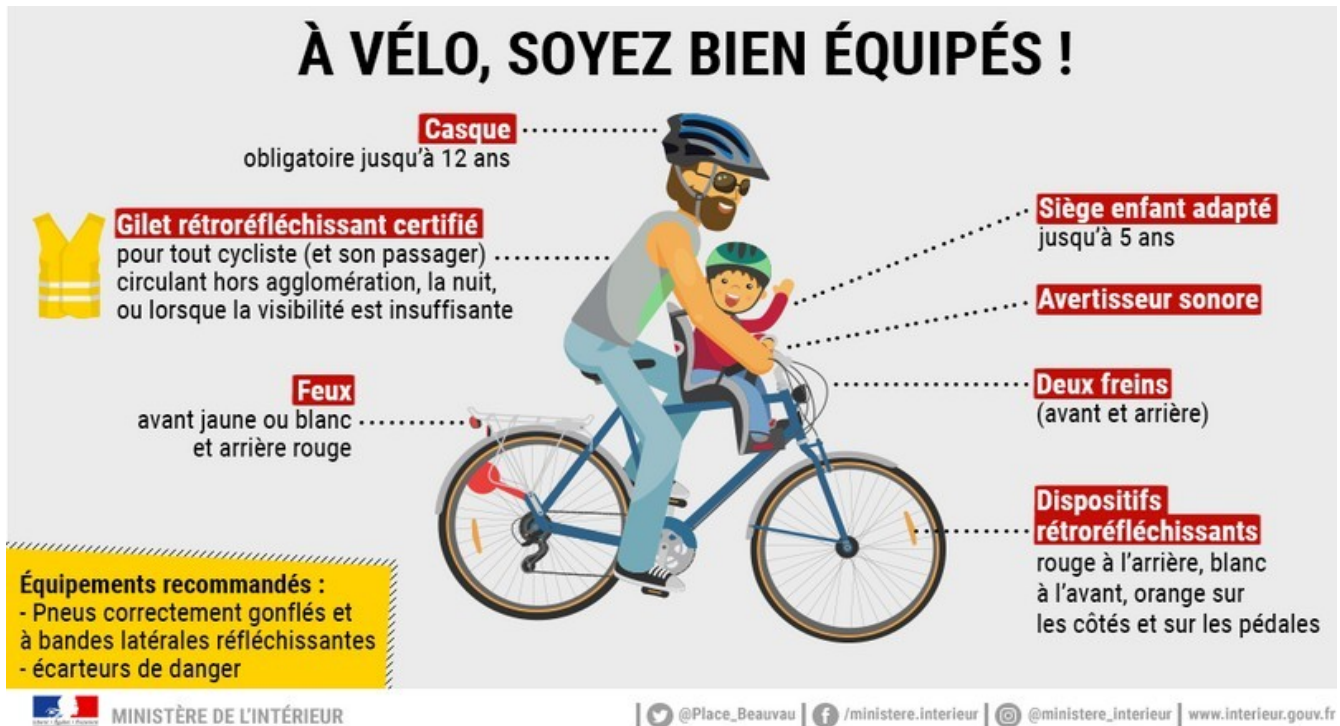
Comment se déplacer en toute sécurité en vélo à Lyon ?



Développement durable –
Délégation Rhône Auvergne du CNRS
referents_dd_dr07@listes.dr7.cnrs.fr

Utiliser le vélo pour les déplacements domicile-travail est une alternative économique, écologique et rapide à la voiture individuelle ! **52% des salariés de Gerland habitent à moins de 10km de leur entreprise.** (enquête mobilité CLE7, 2020)

1.. Se protéger à vélo & protéger les autres



Assurer sa sécurité c'est aussi respecter le code de la route et avoir un comportement adapté :

- **Utilisez les pistes cyclables** et les espaces dédiés aux cyclistes. Evitez les trottoirs afin de protéger les piétons.
- **Adaptez votre allure** en fonction de la météo et de l'endroit où vous vous trouvez : l'allure n'est pas la même si vous êtes devant une école ou si vous êtes seul sur une piste cyclable.
- **Signalez vos intentions** de tourner ou de changer de voie avec le bras de façon bien distincte.
- **Observez bien votre environnement et les usagers qui vous entourent.** Par exemple : les angles morts des véhicules, les passages piétons.
- Si vous effectuez des trajets avec des enfants, le vélo doit être maîtrisé par l'enfant et sa conduite doit être prudente et sécurisée.

2. Respecter le code de la route

Utiliser le vélo pour tous les types de déplacements nécessite d'**être prudent** sur la route et de **respecter le code de la route**.

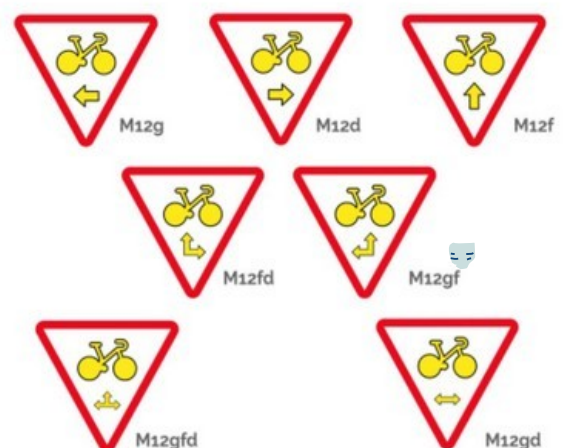


ROULER EN VILLE EST DIFFÉRENT DE ROULER À LA CAMPAGNE !



Dans l'agglomération Lyonnaise, on compte 706 feux équipés de panneaux M12 soit 42% des feux. L'objectif est d'atteindre 100%.

Ce panneau permet aux cyclistes de s'engager dans une intersection, s'il y a **ni un danger ni un piéton**. Le feu rouge devient donc un cédez-le passage pour les différentes directions indiquées.



Plus d'informations : [Le code de la route pour les cyclistes](https://www.referents_dd_dr07@listes.dr7.cnrs.fr)



3. Pourquoi utiliser le vélo ?

La pratique du vélo à **un impact positif** à la fois sur **la santé** et sur **l'environnement**. Il permet également de **gagner du temps au quotidien** et de **limiter le coût de ses déplacements**.



Selon l'ADEME, pratiquer le vélo ou la marche **30 min par jour** permet de **réduire de 10% les risques cardiovasculaire** et de **30% les risques de cancer et de diabète de type II**. L'activité physique libère de l'endorphine dans notre corps et permet également de **réduire le stress et l'anxiété**.



En France, près de 40 000 décès par an sont dus à la **pollution de l'air**. La pratique du vélo **n'émet ni particules fines ni CO2**, elle joue donc un rôle dans la **diminution de cette pollution**, l'**atténuation du changement climatique** et la **pollution sonore**.



En ville, le vélo est **plus rapide que la voiture** pour les distances allant **jusqu'à 5km**. Il permet **d'éviter le trafic** et la recherche de **stationnement**. Pratiquer le vélo pour ses déplacements domicile-travail permet **de limiter les retards**.

Pour l'intermodalité aussi le vélo est pratique, utiliser les vélos en libre-service ou emmener son vélo dans le train permet de limiter l'attente entre les différents modes de transport.



Le coût d'un vélo à l'année se limite à l'entretien, le changement de certaines pièces et à l'achat d'accessoires. Selon l'ADEME, se déplacer **10km par jour pendant 1 an représente 100€ en vélo contre 1000€ en voiture**.

Plus d'informations :

[Les bienfaits du vélo sur la santé et l'environnement - OMS](#)

[Le vélo, un atout pour l'environnement - FUB](#)

[Coût du vélo à l'année - ADEME](#)



4. Aide à l'achat et incitations financières

Il existe **diverses aides** pour favoriser la pratique du vélo :

- **La Métropole de Lyon** attribue une **aide financière** variable selon le revenu fiscal de référence.

Revenu fiscal par parts (RFPP)	Vélos Électriques				Vélos Mécaniques		
	VAE Kit électrification Vélos pliants (prix d'achat ≤ 3 200 € TTC)	Vélos Cargos (pas de plafond pour ces vélos)		Vélos adaptés PMR (pas de plafond pour ces vélos)	Vélos Cargos (pas de plafond pour ces vélos)	Vélos Pliants (prix d'achat ≤ 3 200 € TTC)	Vélos reconditionnés (prix d'achat ≤ 150 € TTC)
Si le montant de votre RFR / nombre de parts fiscales est inférieur à 12 231 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 400 €	Si prix d'achat ≤ 2500€ TTC : 50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 700 €	Si prix d'achat > 2500€ TTC : 50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 900 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 1 000 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 700 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 200 €	100% du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €
Si le montant de votre RFR / nombre de parts fiscales est supérieur à 12 231 € et inférieur à 26 200 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €	Si prix d'achat ≤ 2500€ TTC : 50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €	Si prix d'achat > 2500€ TTC : 50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 200 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 200 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 200 €	50 % du prix d'achat TTC avec un maximum de 100 €	Non concerné
Si le montant de votre RFR / nombre de parts fiscales est supérieur à 26 200 €	Non concerné						

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Habiter dans l'une des 58 communes de la Métropole.
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide vélo de la Métropole dans les 4 dernières années.
- L'achat doit être réalisé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Plus d'informations:

[aides financière achat vélo Métropole de Lyon](#)



4. Aide à l'achat et incitations financières

Il existe **diverses aides** pour favoriser la pratique du vélo :

- **Métropole de Lyon, prime de mise à la casse** : se renseigner sur <https://zfe.grandlyon.com/particulier/>

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir un revenu fiscal de référence par part de maximum 26200€ .
- Attention, la demande de subvention doit être déposée **AVANT** l'achat de mon nouveau véhicule, sans quoi la demande ne sera pas éligible

- **Les employeurs** peuvent proposer à leurs salariés **le forfait mobilité durable**. C'est un **dispositif financier de soutien aux salariés** du secteur public (obligatoire) et privé (facultatif) pour leurs **déplacements domicile-travail**.

Secteur privé : Jusqu'à 800€ par an/salarié, aide exonérée d'impôt et de cotisation sociale.

Secteur public : Jusqu'à 300€ par an/salarié, en fonction du nombre de trajet domicile-travail réalisé en vélo ou covoiturage.

Plus d'informations:

[aides financière achat vélo Métropole de Lyon](#)

[Bonus vélo Etat](#)

[Forfait mobilité durable secteur public](#) / [Forfait mobilité durable secteur privé](#)



5. Entretenir son vélo

Pour éviter l'usure prématurée de son vélo, son entretien est indispensable.

A. Je répare mon vélo

Il existe de nombreux **ateliers participatifs** pour réparer son vélo sur la Métropole :

La Maison du Vélo, Lyon 3 - Garibaldi

L'Atelier du Chat Perché, Lyon 7^e - La Guillotière

Change de Chaîne, Lyon 9^e - Vaise

La P'tite Rustine, Bron - campus universitaire

Les Bikers de l'INSA, Villeurbanne - campus de la Doua

L'Atelier TriCycles, Pierre-Bénite

L'atelier de Janus France, Oullins



B. Je lutte contre le vol de vélo

En plus d'entretenir son vélo, il est important de le protéger pour ne pas se le faire voler. Pour attacher son vélo de façon efficace, il faut **favoriser les attaches en 3 points : cadre, roue avant, arceau**.



Faire marquer son vélo permet de le retrouver plus facilement en cas de vol.

Le marquage BICYCODE® consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national (www.bicycode.org/).

L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par les services de police / gendarmerie, et de lutter contre le recel et la revente illicite de vélo. **Vous pouvez faire marquer gratuitement votre vélo à la Maison du Vélo** et dans la plupart des ateliers participatifs.



Pour plus d'infos : <https://www.maisonduvevelyon.org/entretenir-reparer-velo/>



6. Assurer son vélo

La pratique du vélo expose à divers risques qui peuvent être couverts par le biais d'un contrat d'assurance. Il existe 3 ordres de risque :

- La responsabilité civile encourue en cas de dommages causés à un tiers
- Les dommages corporels subis par le cycliste
- Les dommages matériels occasionnés sur le vélo

Il est conseillé de souscrire une assurance si vous êtes cycliste cependant ce n'est pas obligatoire.

Si vous devez réparer des dommages causés à un tiers, vous pouvez souscrire une responsabilité civile afin d'éviter cela. Néanmoins, pour couvrir vos propres dommages et ceux de votre vélo, vous pouvez souscrire la garantie accident.

Quel est le prix d'une assurance ?



Le prix d'une assurance est généralement entre 5 et 20 euros par mois et dépend de plusieurs critères :

- La valeur du vélo
- Le lieu d'habitation et le niveau de sécurité pour le vélo
- Le type de vélo
- La présence d'un antivol

Pourquoi est-il important d'assurer son vélo ?

À Lyon, on recense un peu plus de 3 000 vélos volés déclarés. Il est estimé qu'un nombre équivalent de vols ne fait pas l'objet d'un dépôt de plainte par leur propriétaire. Le vol de vélo constitue un véritable frein, puisqu'une personne sur 5 cesse de pratiquer le déplacement à vélo après un vol.



MODES

ACTIFS

VELO'S

Des vélos en libre service pour faciliter vos déplacements au quotidien : les **Vélo'v** (21 stations sur Gerland).

Vélo'v peut convenir aux usagers réguliers et ponctuels

qui souhaitent se déplacer sur la métropole. Une partie de la flotte est électrique.

vélo'v



La Métropole de Lyon compte **5 000 vélos de location libre-service dans 428 stations réparties dans 22 communes.**

Différentes offres sont disponibles :

- **Quotidien - Vélo'V classique** : abonnement annuel à 31€ et 16,50€ pour les 14-25 ans.
- **Quotidien - Vélo'V plus (électrique)**: Abonnement annuel de 99€ et 78€ pour les 14-25 ans
- **A l'occasion - Vélo'V classique et Vélo'v plus** : un trajet unique dès 1,8€ ou un ticket à 4€ pour utiliser le service vélo'V en illimité sur une journée.



- **My vélo'V longue durée** : Possibilité de louer un vélo'V électrique pendant 3 mois pour un abonnement à partir de 35€/mois (renouvelable 1 fois).

- **Free Vélo'v** : Les étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion qui ont entre 18 et 25 ans peuvent louer un Free vélo'V personnel gratuitement pour une durée maximale de 1 an.



- Plus d'informations sur les différents abonnements, justificatifs ou sur la tarification évolutive selon la durée d'utilisation et le type d'abonnement : [Offres Vélo'V](#) / [Tarification Vélo'V](#)



Applications GPS

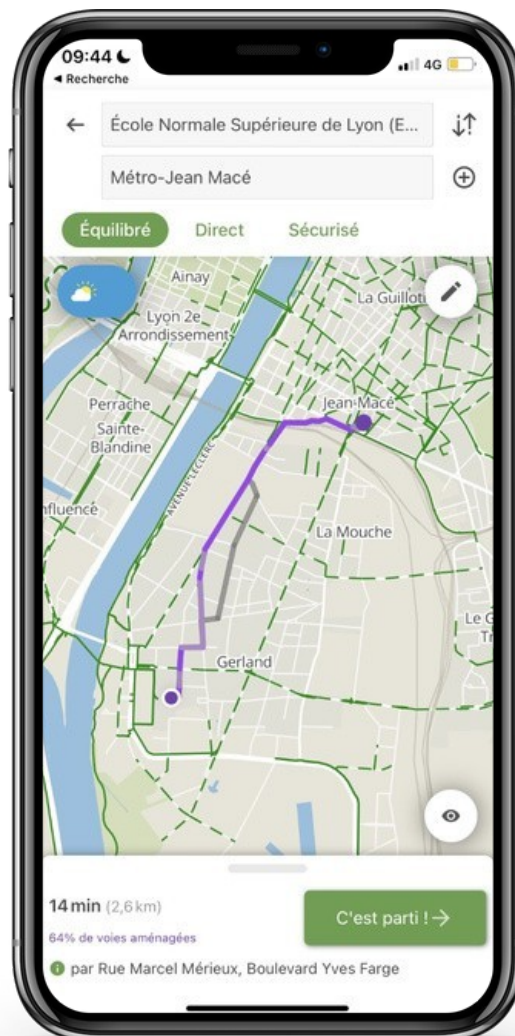


Citymapper



L'application Citymapper

Sur Citymapper il est possible d'adapter le temps du trajet en fonction de l'allure choisie (calme, normale, rapide). On retrouve également les stations vélo'v les plus proches et leur taux de remplissage.



L'application GéoVelo

Géovélo adapte le temps de trajet en fonction du type de parcours choisi (équilibré, direct, sécurisé). Sur l'application on retrouve aussi le pourcentage de voies aménagées du parcours ainsi que les stations vélo'v et leur taux de remplissage.

